



De janvier à juillet 2025

Formation Nagez Forme Santé Brevet Fédéral NFS

Ouverture des inscriptions : 12 mai 2024

Clôture des inscriptions : 15 décembre 2024

Formation multimodales alternant séquence en présentiel, séquence dans notre clubs partenaire d'accueil et formation organisée à distance

• **Maison régionale des sports**
- 13 Rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE

• **Dauphins d'Obernai**
6 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 67210 Obernai

Dates : Du 13 Janvier 2025 au 11 Juillet 2025

Pour s'inscrire



Prérequis d'inscription :

- Avoir 18 ans minimum au 31 décembre de l'année d'entrée en formation,
- Être licencié à la Fédération française de natation,
- Être titulaire à minima du PSE 1 ou son équivalent à jour de la formation continue,
- Être capable de réaliser un test de sécurité (* voir ci-dessous), sur une distance de 50 mètres. Cette capacité est justifiée par une attestation délivrée par un professionnel des activités de la natation et datant de moins de 3 mois avant l'entrée en formation,
- Être titulaire au minimum d'un Brevet Fédéral 3ème degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue.
- Tous les jeunes ayant 18 ans au 31 décembre de l'année de la formation peuvent rentrer en formation au Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé. Le passage de la certification est possible avant l'âge minimum requis à l'entrée en formation (18 ans sur le Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé) mais la délivrance du diplôme ne peut se faire qu'au jour anniversaire des 18 ans.

Session de Formation ouverte si un minimum de 10 stagiaires





Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation est de vous permettre d'obtenir les compétences suivantes :

- Être capable de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel
- Être capable de maîtriser les connaissances et les techniques nécessaires à la conduite des activités
- Être capable de maîtriser les connaissances pour s'intégrer dans un parcours de soins

→ Capacité validée par la délivrance d'un diplôme Brevet Nagez-Forme Santé



Modalités de positionnement

Ce parcours de formation cible l'ensemble des personnes souhaitant obtenir les compétences nécessaires à l'encadrement des activités d'éveil aquatique, que vous soyez professionnel ou bénévole.

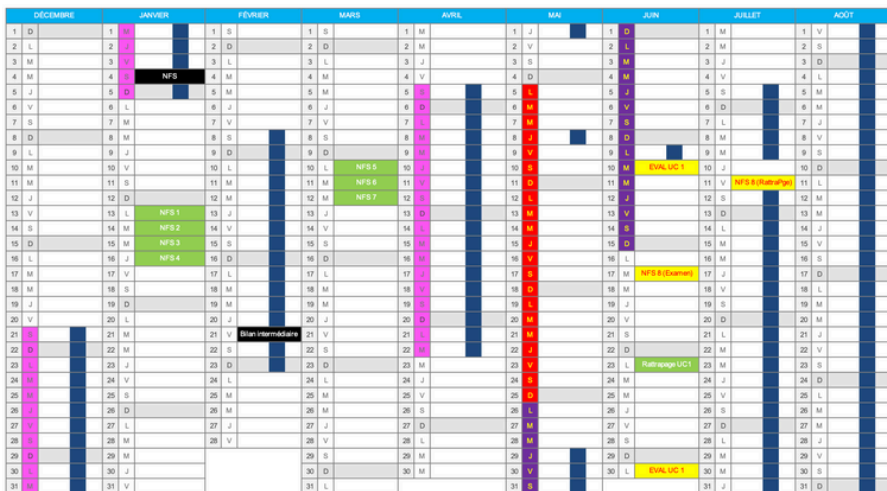
Notre journée de positionnement s'organise en 5 temps :

- Pratique d'auto-positionnement (lors de l'inscription en formation dans le dossier d'inscription et lors de la clôture des inscriptions, un questionnaire de compétence est envoyé aux stagiaires pour complétude).
- La phase de présentation de la formation en visioconférence
- La phase d'entretien individuel à visé motivationnelle en visioconférence
- Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur).
- Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



Organisation de la formation

Volume horaire total	775 heures	
Détails du parcours individualisé de formation	En centre	76 heures
	Dont FOAD	25 heures
	Stage en structure d'alternance (conseillée)	14 heures





Contenu de la formation

La formation abordera les points suivants:

- Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine de la natation santé :
1. Acquérir des savoir-faire en matière de technique de sécurité et d'encadrement de la natation santé
 2. Développer des aptitudes à l'accompagnement, l'initiation, l'encadrement et l'enseignement des activités aquatiques et de la natation du sport santé
 3. Connaître la prise en charge du pratiquant en termes de sécurité et de spécificité
 4. Maîtriser les connaissances pour l'encadrement d'une natation adaptée : Nagez forme santé

Méthodes pédagogiques :

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative. La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels. La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif. Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

Modalités de suivi de la formation :

- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire, le formateur et l'ERFAN durant la formation
- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel
- Suivi pédagogique de la formation
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

Moyens pédagogiques :

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours :

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet
- Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
- Matériels d'aquagym et de circuit training
- Supports pédagogiques
- Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias - manuels pédagogiques et techniques

Centres aquatiques:

- Plusieurs bassins de natation
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires



MODALITES D'ÉVALUATION

Modalités d'évaluation :

UC concernées	Nature et durée des épreuves
UC1 et UC3	<p>Dossier : Élaboration d'un dossier (15 à 20 pages) explicitant la conception (réelle ou prévisionnelle) du projet Nagez Forme Santé d'un club et sur les connaissances nécessaires à l'intégration dans un parcours de soins.</p> <p>Oral sur le projet : Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 20 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 10 minutes au maximum</p>
UC2	<p>Écrit : QCM relatif aux différentes interventions pédagogiques portant sur les connaissances essentielles relatives à l'ensemble des caractéristiques des différentes pathologies chroniques.</p> <p>Oral : relative aux connaissances nécessaires pour l'encadrement d'une natation adaptée ainsi qu'aux connaissances liées à la sécurité dans le cadre de l'activité Nagez Forme Santé. L'épreuve se déroule en centre, sur un cas concret tiré au sort par le candidat. Il prépare un exemple de séance puis s'entretient avec le jury afin de démontrer sa maîtrise des connaissances nécessaires à l'encadrement en sécurité d'un ou plusieurs pratiquants porteurs d'une pathologie chronique.</p> <p>Durée préparation oral : 30 minutes maximum</p> <p>Durée de l'entretien : 30 minutes maximum dont 10 minutes maximum d'exposé du candidat</p>



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : L n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

1. Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Fédération Française de Natation
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du président de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.



Tarifs et financements

Tarif et détails:

Formation	Nombre d'heure total	Positionnement (en heure)	Apports théoriques (en heure)	Visite de stage, évaluation intermédiaire et bilans de formations (en heure)	Certifications (en heure)	Frais de dossier (en €)	Coût horaire	Coût total (en €)
NFS	90	3	71	2	14	25 €	12	1080

*Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement. Les éventuels hébergement et repas du midi et soir sont à votre charge.

Financement possible :

• Etudiant ou demandeur d'emploi:

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Financement CPF / CEC
- CPF de transition professionnelle
- Autofinancement

• Salarié:

- Promotion par alternance - Pro-A
- CPF de transition professionnelle
- Plan de développement des compétences (OPCO)
- Action individuelle - OPCO
- FNE
- Autofinancement

Bourse fédérale exceptionnelle :

- Lorsque les stagiaires ne bénéficient pas de prise en charge de leur formation par l'OPCA ou leur employeur, l'INFAN s'engage à prendre en charge une partie des frais pédagogiques à hauteur de 800€. Pour bénéficier de cette aide, le stagiaire devra justifier de la non prise en charge de sa formation en fournissant la notification de refus de l'OPCA ainsi que la demande de bourse fédérale à récupérer auprès de l'ERFAN Grand-Est (demande par mail)

Pour s'inscrire



Contacts

Mission	Nom	Téléphone	Adresse Mail
Référent pédagogique/Covid/handicap	CURE Antoine	06 30 39 51 68	antoine.cure@lge-natation.fr
Référent Administratif	CREUSOT Elodie	06 14 35 05 88	elodie.creusot@lge-natation.fr



Indicateur de résultat

Formation	Saison	Taux de satisfaction des stagiaires	Nombre de stagiaires	Nbre de réussites	Nbre d'échec	Nbre d'abandon	Taux d'abandon	Taux de rupture des contrats	Taux de réussite	Taux d'insertion professionnelle
NFS	2021-2022	93,75%	4	4	0	0	0,00%	300,00%	100,00%	